

Conditions générales de vente

Dispositions générales

1/ Application des Conditions Générales

Toutes interventions techniques et formations effectuées par les techniciens de l'entreprise DIVA INFORMATIQUE sont réalisées aux présentes conditions générales de ventes. Toute demande d'intervention de la part d'un client entraîne la validation et l'acceptation totale des présentes conditions générales de ventes.

2/ Responsabilité

DIVA INFORMATIQUE ne saurait être inquiétée pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînerait le mauvais fonctionnement ou le non fonctionnement du matériel du client. L'emploi des matériels se fait sous la direction et le contrôle exclusifs du client.

L'intervention présuppose que le site est librement accessible et vide de tout encombrant. Il ne peut être demandé au technicien de déplacer un quelconque objet de valeur.

En aucun cas, un retard d'exécution ne peut entraîner la résiliation de la commande.

Perte de données : l'entreprise DIVA INFORMATIQUE ne saurait être tenue pour responsable de la perte de données. Il est de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention.

3/ Contestation

Seules les factures payées peuvent donner droit à contestation. Les réclamations éventuelles doivent nous parvenir au plus tard 15 jours après la fin de la prestation. Passé ce délai, DIVA INFORMATIQUE décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de ses prestations. Toute contestation sera de convention expresse de la compétence des tribunaux dont dépend le siège social de DIVA INFORMATIQUE, sauf dispositions légales particulières.

4/ Validité

Notre intervention ne saurait en aucun cas être considérée comme valant acceptation d'une obligation de résultat. Toute commande ou demande d'intervention technique ferme et acceptée par le client implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions qui annulent toutes clauses et stipulations contraires, notamment sur la correspondance ou autre document du client, sauf dérogation spéciale et écrite de DIVA INFORMATIQUE.

5/ Prix et modalités de paiement

Les tarifs sont stipulés TTC pour les particuliers et HT pour les professionnels. Ils comprennent l'intervention au domicile du client et le déplacement dans la limite de 25 kms à partir du siège social situé à « Genévrier, 15600 Saint constant ». Au-delà de 25 kms, chaque km supplémentaire parcouru est facturé 0,50 € TTC.

La première heure commencée est due (indivisible), ensuite chaque demi-heure supplémentaire commencée est due. Toutes les factures sont payables au comptant et sans escompte à la fin de l'intervention. Les pénalités de retard sont calculées à raison de 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

6/ Clause pénale

En cas de remise d'une créance impayée en recouvrement contentieux, après mise en demeure infructueuse par lettre recommandée, le débiteur s'engage à payer à titre de clause pénale et

Conditions générales de vente

conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code Civil, une majoration de 15% sur la totalité des sommes remises en recouvrement avec un minimum de 80 € H.T.

7/ Garantie

Le délai de garantie du matériel distribué et / ou installé par DIVA INFORMATIQUE est celle accordée par les fournisseurs et fabricants. En la matière, les règles générales du droit sont applicables. La garantie consiste en l'enlèvement du matériel annoncé défectueux à J+15 max. et en la restitution, réparé ou remplacé selon notre choix, sous 30 jours suivant l'enlèvement. La main d'œuvre n'est pas comprise.

DIVA INFORMATIQUE ne sera tenue à aucune indemnisation pour les dommages immatériels tels que perte de production, perte d'exploitation, perte de chance, perte de données, préjudice financier ou commercial ou autres qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation ou à la défaillance des marchandises livrées.

Les délais de réparation sont donnés de bonne foi à titre indicatif et ne sont pas garantis. Ils ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Notre société se réserve le droit de refuser d'installer un produit n'étant pas un produit d'origine. Les garanties ne s'appliquent pas lorsque le produit n'est pas conforme à l'usage auquel il est destiné et/ou lorsque les conditions d'entretien et d'utilisation ne sont pas respectées.

Dans l'hypothèse d'un incident survenu avant le règlement libératoire, celui-ci ne pourrait servir à l'annulation de la commande ou à un retard de paiement.

8/ Confidentialité :

DIVA INFORMATIQUE s'engage à ne divulguer, sous quelque prétexte que ce soit, les informations auxquelles elle a accès de par ses prestations.

L'entreprise DIVA INFORMATIQUE attire l'attention de ses clients sur la nécessité d'avoir des licences en cours de validité pour tout logiciel installé sur ses ordinateurs. DIVA INFORMATIQUE n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence.

9/ Litiges :

Tout différend pouvant survenir entre le client et DIVA INFORMATIQUE qui n'aurait pu être réglé à l'amiable relèvera de la compétence des Tribunaux du Siège social de DIVA INFORMATIQUE, et cela même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Dispositions spécifiques

10/ Interventions dans le cadre d'un « forfait achat d'heures »

10.1/ Garantie : la main d'œuvre nécessaire à la réinstallation éventuelle du matériel garanti est gratuite.

10.2/ Déplacement : au-delà de 25 kms du siège social, chaque km supplémentaire parcouru est facturé 0,25 € TTC.

10.3/ Assistance à distance : les titulaires de forfaits peuvent demander une assistance à distance. La demande se fait par téléphone pour convenir d'un horaire puis par l'envoi d'un email à assistance@diva-informatique.com mentionnant le temps d'assistance souhaité.

Conditions générales de vente

10.4/ Consommation de heures achetées : la première heure d'intervention à domicile reste indivisible et est donc consommée obligatoirement, puis chaque demi-heure suivante commencée est consommée. Dans le cadre d'une assistance à distance, les paliers de consommation des heures achetées sont de 30 minutes.

10.5/ Modalités de paiement : les factures sont payables d'avance pour l'achat d'un forfait.

10.6/ Délais d'intervention : 48h max. après formulation de la demande d'assistance hors périodes de fermeture annuelle : du 2 au 17 Juin 2008, du 1^{er} au 8 Août 2008 et du 15 au 31 Décembre 2008.

11/ Prestation de réinstallation de logiciels ou périphériques

DIVA INFORMATIQUE peut effectuer la réinstallation de systèmes d'exploitation, logiciels ou de pilotes de périphériques à la condition expresse que le client ait en sa possession les licences, disquettes ou cédéroms, documentation technique, ainsi que toute pièce prouvant la propriété de ces éléments.